

2026 - 2032

Plan Climat Air Énergie Territorial

TOME 6

RESUME NON TECHNIQUE

Projet arrêté en conseil communautaire du 10 mars 2026

© Communauté de communes des COËVRONS

L'ensemble des informations contenues dans ce rapport est la propriété exclusive de la Communauté de communes des Coëvrons. Toute utilisation ou publication des résultats présentés dans ce document devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de la Communauté de communes des Coëvrons.

Communauté de communes des Coëvrons

2 Av. Raoul Vade pied - CHATRES LA FORET – 53 600 EVRON

Standard : 02 43 66 32 00

www.coevrons.fr

Publié par la Communauté de communes des Coëvrons, mars 2026.

Evaluation environnementale stratégique réalisée par :



SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROJET DE PCAET	4
1. LA DEMARCHE PCAET	4
2. LE TERRITOIRE D'ETUDE	5
3. LE DIAGNOSTIC	6
1.1. <i>Consommations d'énergie et facture énergétique du territoire</i>	6
1.2. <i>Emissions de gaz à effet de serre</i>	7
1.3. <i>Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques</i>	7
1.4. <i>Zoom sectoriel des consommations d'énergies, émissions de GES et qualité de l'air</i>	8
1.5. <i>Séquestration de carbone</i>	11
1.6. <i>Réseaux de transport et distribution d'énergie</i>	12
1.7. <i>Production d'énergie renouvelable</i>	12
1.8. <i>Vulnérabilité aux changements climatiques</i>	13
4. LA STRATEGIE ET LE PLAN D' ACTIONS	14
METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	16
SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	20
1. PAYSAGE ET CADRE DE VIE	20
2. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	21
3. SOBRIETE TERRITORIALE	22
4. RISQUES, NUISANCES, POLLUTION ET SANTE PUBLIQUE	23
5. BILAN DES ENJEUX HIERARCHISES	24
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE	26
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS	27
EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000	29
ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES	34
INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT	35

PRESENTATION DU PROJET DE PCAET

1. La démarche PCAET

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat

Air

Energie

- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques
- Bilan des consommations énergétiques
- Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
- Réseau de transport et de distribution d'énergie.

La stratégie et le programme d'actions du PCAET ont été nourris par les démarches de concertation menées lors de l'élaboration de différents projets et programmes clés de la transition écologique et énergétique du territoire, tels que le projet de territoire « Horizon 2040 », le contrat local de santé, le projet alimentaire de territoire, la stratégie bocage, les ateliers de territoire ...

Le Plan climat est construit en lien avec ces démarches et programmes structurants portées par l'EPCI, dont la démarche « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE).

La Communauté de communes inscrit sa stratégie en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à deux niveaux :

- En agissant directement dans le cadre de ses champs de compétences,
- En tant que coordonnateur de la transition énergétique sur son territoire en mobilisant et facilitant l'action des acteurs.

2. Le territoire d'étude

La Communauté de communes des Coëvrons est composée au 1er janvier 2021 de 29 communes qui regroupe environ 27 182 habitants (INSEE 2020) sur une superficie de 785,79 km². Elle a pour ville centre Evron.

Elle couvre une large partie de la façade Est du département de la Mayenne à l'interface de la Communauté d'agglomération de Laval et des Communautés de communes de Mayenne Communauté, du Mont des Avaloirs et du Pays de Meslay-Grez dans le département de la Mayenne et des communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et Loué Brûlon-Noyen dans le département de la Sarthe.



3. Le diagnostic

Le diagnostic est basé sur l'année 2018, données les plus récentes lors de l'élaboration de ce dernier.

1.1. Consommations d'énergie et facture énergétique du territoire

Chiffres clés 2018 – Bilan et facture énergétique

- Près de 1108 GWh ont été consommés dans les Coëvrons en 2018 (-13% par rapport à 2008)
- L'industrie est le 1^{er} poste de consommation d'énergie du territoire, suivi des transports, et du résidentiel. Ces secteurs représentent 86% des consommations du territoire.
- Les produits pétroliers couvrent 74,2% des consommations et l'électricité 19,6%.
- Une forte dépendance à l'importation (90% des ressources énergétiques importées)
- L'énergie consommée hors territoire liée aux biens de consommation à destination du territoire est estimée à 35% de consommation d'énergie supplémentaire.
- La facture énergétique du territoire des Coëvrons est estimée à près de 110 millions d'euros, répartie principalement entre :
- L'industrie avec près de 37 millions d'euros, près d'1/3 de la facture énergétique
- Le transport routier (28,5 M€ ; 26,6%)
- Le résidentiel (22,1 M€ ; 20,6%). La dépense moyenne des ménages pour leur logement est estimée à 1 900 €.
- Pour le résidentiel, le tertiaire et l'industrie, les dépenses sont principalement liées à l'achat d'électricité, alors que dans l'agriculture il s'agit des produits pétroliers.

Enjeux

- Réduire les besoins d'importation en énergie et limiter la facture énergétique qui fragilisent les ménages et les entreprises, entraînant un risque de précarité accrue :
 - Réduire les besoins en énergie, dont les énergies fossiles :
 - ⇒ Énergies prioritaires : l'électricité et les produits pétroliers (carburant)
 - Développer des sources d'énergie localement (énergies renouvelables)
- Lutter contre la précarité énergétique
- Développer les activités économiques tout en réduisant l'énergie consommée
- Développer une consommation et une alimentation plus sobres et plus locales

1.2. Emissions de gaz à effet de serre

Chiffres clés 2018 – Emissions de gaz à effet de serre

- 655 446 TCO₂e de GES émis sur le territoire des Coëvrons
- Les secteurs de l'industrie (45%) et de l'agriculture (38%) sont les plus émetteurs, suivi par les transports (12%)
- 65 % des émissions sont d'origine non énergétique, issus principalement de l'agriculture et des process industriels. 90% des émissions du secteur agricole sont liées à l'élevage.
- La prise en compte des importations d'aliments et autres produits consommés par les ménages augmenterait le bilan des émissions du territoire de 28%.

Enjeux

- Réduire la consommation d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques issues des pratiques agricoles et process industriels tout en maintenant et en développant l'activité :
 - ⇒ Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole, la diversification des débouchés économiques
- Orienter la stratégie de développement du territoire vers une économie plus sobre en émissions de GES pour se différencier, innover et être ainsi un facteur de développement
- Avoir une consommation et une alimentation plus sobres et plus locale

1.3. Qualité de l'air et émissions de polluants atmosphériques

Chiffres clés 2018 – Qualité de l'air

Les secteurs les plus émetteurs par polluant sont :

- NH₃ : 99,7% de l'ammoniac est lié à l'activité agricole (épandage des effluents et des engrais ; stockage des effluents). Le NH₃ acidifie et eutrophie les sols et les eaux. Il est précurseur des particules fines PM_{2,5}, c'est-à-dire qu'il contribue à leur formation.
- SO₂ : l'industrie (56%) suivi par le résidentiel (30%)
- NO_x : le transport routier et l'industrie. A noter que le secteur biotique émet également une grande part d'oxydes d'azote.
- Les particules fines sont à l'origine de nombreuses pathologie (asthme, allergies, maladies respiratoires ou cardiovasculaires) :

- PM_{2.5} : l'agriculture (36%), le résidentiel (32%) et l'industrie (15%)
- PM₁₀ : l'agriculture (52%), l'industrie (26%) et le résidentiel (32%)
- Les composés organiques volatils (COVNM) : 86% d'origine naturelle, le reste des émissions est principalement lié au résidentiel et à l'industrie.

Enjeux liés à la qualité de l'air

- Avoir une meilleure compréhension des sources de pollution atmosphériques, de leur effet sur la santé et des leviers d'actions par le grand public et les acteurs locaux
- La santé publique et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur :
 - Un enjeu de réduction des composés organiques volatils et des particules fines dans le résidentiel
 - Une surveillance et une amélioration de la qualité de l'air des établissements recevant du public
- La réduction des émissions de COVNM et de particules fines par les acteurs économiques (agriculture et industrie)
- La réduction des émissions d'ammoniac (NH₃) issues des activités agricoles pour préserver la qualité de l'air, réduire les particules fines et préserver les milieux aquatiques.

1.4. Zoom sectoriel des consommations d'énergies, émissions de GES et qualité de l'air

Enjeux du secteur résidentiel

- La réduction des consommations énergétiques et des besoins pour limiter la facture énergétique des ménages et améliorer la qualité de l'air :
 - La rénovation du parc de logements existant (88% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sont énergétiques)
 - Le remplacement des systèmes de chauffage, notamment les systèmes de chauffage au bois existant, par des plus performants ou fonctionnant avec des énergies renouvelables (70% des consommations énergétiques sont liées au chauffage et le bois énergie).
- La décarbonation du mix énergétique
- La production d'électricité par des énergies renouvelables et la sobriété énergétique (36% des consommations sont électriques)
- Le confort thermique été/hiver et la qualité de l'air intérieur présentant également des enjeux de santé (particules fines (PM_{2.5}) et composés organiques volatils) :
 - Modification des modèles constructifs, des usages et matériaux utilisés

- La prise en compte des enjeux climatiques et énergétiques dans l'urbanisation et l'aménagement du territoire (limiter le mitage, renouvellement et aménagement urbain...)
- La lutte contre la précarité énergétique des ménages

Enjeux du secteur tertiaire

- Réduire la facture énergétique pour assurer le maintien des activités : sobriété énergétique, rénovation énergétique des bâtiments, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables (60% des consommations d'énergie sont électriques)
- Forts enjeux en termes de confort thermique été/hiver et de qualité de l'air intérieur compte-tenu du nombre de salariés et d'usagers concernés, notamment au sein du secteur « administrations publiques, enseignements, santé et action sociale ». Ce secteur peut également contribuer au stockage de carbone à travers les matériaux utilisés.
- Au regard de la part d'émissions, il ne s'agit pas d'un secteur à enjeu de réduction des gaz à effet de serre ou de qualité de l'air extérieur

Enjeux du secteur agricole

La réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (38% des émissions du territoire), prioritairement des émissions non-énergétiques (91% des émissions agricoles) et réduction des polluants (99% des émissions de NH₃ d'origine agricole et 41% de PM₁₀) :

- Enjeu de changement de pratiques et d'innovation (émissions GES issues majoritairement de l'élevage et de l'utilisation d'engrais azotés)
- La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement à des pratiques culturales permettant également d'augmenter la séquestration du carbone.

Le maintien des exploitations agricoles, notamment bovines :

- Enjeu de renouvellement des exploitations ; favorable à la séquestration du carbone
- Enjeu de maintien d'un système d'élevage pérenne et résilient : forte identité territoriale, activité économique locale (65% de la production agricole), enjeu de sécurité alimentaire et de maintien du bocage et des prairies
- Une nécessité d'adaptation face aux risques accrus de sécheresses et de canicules
- Le développement de circuits courts et d'économie circulaire
- Un potentiel de développement de filières (bois, méthanisation...)

Enjeux du secteur industriel

- Un secteur industriel dynamique, avec une augmentation de la production observée qui devrait se poursuivre dans les prochaines années
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de la consommation énergétique du secteur industriel (1^{er} émetteur de GES, 1^{er} consommateur d'énergie et représente 37% des émissions de NOx et ¼ des particules fines du territoire) :
- Enjeu dans les process industriels (61% des émissions sont non énergétiques) et d'intégration des enjeux de la transition énergétique et climatique dans les stratégies d'entreprises
- Enjeu de développement des énergies renouvelables
- Le maintien et le développement de l'activité industrielle (40% des emplois du territoire) :
 - Enjeu de développement de l'économie circulaire face à l'augmentation des prix et la disponibilité des ressources
 - Enjeu d'innovation pour diversifier les débouchés économiques, y compris dans la production d'énergie renouvelable

Enjeux du secteur des transports

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et de la consommation énergétique et des besoins énergétiques pour limiter la facture énergétique des ménages et des entreprises (2^{ème} consommateur d'énergie, il représente 40% des émissions de NOx) :
- Limiter les besoins de déplacements et de transport
- Réduire l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les mobilités récurrentes et obligées (domicile-travail, domicile-étude) – 11 000 actifs, 82% des trajets domicile-travail sont réalisés en voiture
- Développer les mobilités décarbonées
- Réduire les émissions liées aux activités économiques (50% des émissions et consommations d'énergie sont liées aux poids lourds et véhicules utilitaires)

La mobilité est également un enjeu d'attractivité du territoire pour capter et conserver les habitants et les salariés.

1.5. Séquestration de carbone

Chiffres clés – Séquestration carbone

- La surface agricole utile (SAU) représente 70% du territoire, dont 29 200 ha de prairies (37% des Coëvrons)
- La forêt représente près de 15% du territoire et les zones humides 5%
- 6568 km de haies en 2023, un bocage dense de 117 ml/ha de SAU
- Le stock de carbone du territoire est estimé à 22 millions de TCO₂e en 2012, dont :
 - 81% dans les 30 premiers centimètres du sol, 16,6 % dans la biomasse sur pied (végétation), 0,65% dans les matériaux en bois
 - 48,6% dans les prairies, 22,5% dans les cultures agricoles, 19% dans les forêts de feuillus.
- Le territoire séquestre annuellement près de 68 000 TCO₂e (99% par les forêts)
- Les flux annuels de carbone libérés dans l'atmosphère proviennent du changement d'affectation des sols, principalement de l'artificialisation des sols (972 TCO₂e/an) et des cultures (108 TCO₂e/an)

Enjeux liés à la séquestration carbone

- Limiter l'artificialisation, 1^{ère} source de déstockage du carbone du sol
 - La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'aménagement (eau, biodiversité, ...) y compris dans les documents de planification urbaine
- Le maintien des terres agricoles et naturelles, notamment les prairies et les forêts :
 - Le maintien de l'élevage pour limiter le retournement des prairies et conserver le bocage, et ainsi conserver le stock de carbone dans le sol
 - La valorisation des prairies permanentes et l'encouragement à des pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration
 - Le développement et la bonne gestion des forêts, boisements, linéaires bocagers et agroforesterie. L'arbre a un potentiel de séquestration intéressant.
 - Associer la protection et le développement des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)
- Augmenter la séquestration de carbone dans des produits bois :
 - Des filières bois et matériaux biosourcés locales à mieux connaître et à développer
 - Augmenter l'usage des matériaux biosourcés
- Le changement de pratiques et l'innovation du secteur agricole

1.6. Réseaux de transport et distribution d'énergie

Chiffres clés 2018

- Un réseau gaz présent sur le territoire :
 - 9 communes raccordées
 - Une consommation de gaz naturel liée à l'industrie (29 entreprises pour 83% des consommations) en diminution (197 GWh en 2018, - 38% par rapport à 2008)
 - Une capacité à recevoir de l'injection gaz issue de la biomasse. L'unité de méthanisation de Chammes alimente le réseau gaz d'Evron.
-
- Un réseau d'électricité :
 - Une consommation d'électricité relativement stable (234 GWh en 2018, +0.3% par rapport à 2008) principalement liée à l'industrie (17 entreprises pour 35% des consommations) et au résidentiel (32% des consommations)
 - Un risque d'augmentation des consommations liés au développement de nouveaux usages (ex : véhicules électriques, ...)
 - Une capacité limitée du réseau à absorber la production d'ENR mais des extensions (création de poste) prévues dans le cadre de la modernisation du réseau
-
- Des réseaux de chaleur bois :
 - Dont 2 réseaux de chaleur sur Evron (dont un réseau privé mis en service fin 2022) réduisant les besoins sur le réseau de gaz

Principaux enjeux

- Assurer la capacité des réseaux à absorber les besoins futurs liés à l'injection d'électricité et de chaleur renouvelable produites localement
- Limiter les besoins d'extension et de renforcement du réseau électrique :
 - Limiter l'étalement urbain et le mitage
 - Développer l'autoconsommation
- Le développement des smart grids (réseau électrique « intelligent ») et la flexibilité électrique

1.7. Production d'énergie renouvelable

Chiffres clés 2018 – Production d'énergie renouvelable

- Une production d'énergie renouvelable représentant 91 GWh, soit 8% des consommations d'énergie du territoire
- Un mix ENR composé à 50% de chaleur - 50% d'électricité
- Une production d'électricité assurée majoritairement par l'éolien

- Un secteur aérien militaire de très basse altitude (SETBA) couvrant plus de 95% des Coëvrons, un habitat très dispersé et des enjeux environnementaux et patrimoniaux qui limitent les possibilités de développement de nouveaux parcs éoliens
- Un nombre d'installations photovoltaïques encore limité
- Une chaleur renouvelable issue du bois énergie (particuliers et chaudières collectives (9 + un réseau de chaleur bois sur Evron) pour plus de 28% et de pompes à chaleur pour plus de 18%.
- Deux unités de méthanisation en cogénération en fonctionnement en 2018 qui représentent 3% de la chaleur ENR produite et 3% de l'électricité renouvelable
- En 2021 : 1 installation en injection

Principaux enjeux

- L'amélioration de la connaissance des ressources locales exploitables
- Le développement du solaire en toiture
- Le développement des installations de valorisation énergétique de la biomasse (bois énergie, méthanisation)
- Assurer un développement raisonné et coordonné : trouver l'équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des ressources locales (paysage, bocage, agriculture-alimentation, sol, tourisme ...)
- L'acceptation locale et la participation citoyenne dans les projets

1.8. Vulnérabilité aux changements climatiques

Chiffres clés

Constat :

- une élévation moyenne des températures d'environ 1,5 °C en soixante ans, avec une accélération du phénomène (+ 0,37 °C tous les dix ans depuis 1980)
 - des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes
 - des sinistres de plus en plus coûteux liés aux sécheresses, aux inondations, aux tempêtes
 - les catastrophes naturelles les plus fréquentes dans les Coëvrons, sont les « inondations et/ou coulées de boues » suivies par les mouvements de terrain hivernaux

Les évolutions attendues pour le territoire :

- une augmentation des températures et une diminution des précipitations
- une augmentation de la fréquence des canicules et des sécheresses

- une évolution du régime des précipitations, avec comme tendance à long terme : une intensification et une augmentation en été / diminution de l'intensité des événements courants et leur baisse en hiver

Enjeux

Le changement climatique va avoir des conséquences sur les milieux de vie naturels et humains, la viabilité des activités économiques (agriculture), les façons de construire et les choix d'aménagement

- Le risque d'augmentation des canicules implique de protéger les personnes les plus vulnérables, d'améliorer le confort d'été dans les bâtiments et d'adapter le milieu urbain pour réduire les îlots de chaleur.
- La multiplication des épisodes de précipitation extrêmes favorisera le risque inondation déjà présent par débordement des cours d'eau et ruissellement.
- La sécheresse va augmenter les risques d'incendies, la disponibilité en eau potable, la qualité de l'eau et impacter la production alimentaire.

4. La stratégie et le plan d'actions

La synthèse des enjeux présentée dans le point précédent a ainsi permis de dégager des grands leviers d'actions. Un travail de priorisation des enjeux puis de formulation d'orientations stratégiques a d'abord été réalisé, par les membres du comité technique du PCAET.

Ces différents enjeux ont été répartis en **7 axes stratégiques**.

Un programme d'actions, a été construit autour de ces axes stratégiques se composant de 26 fiches action opérationnelles :

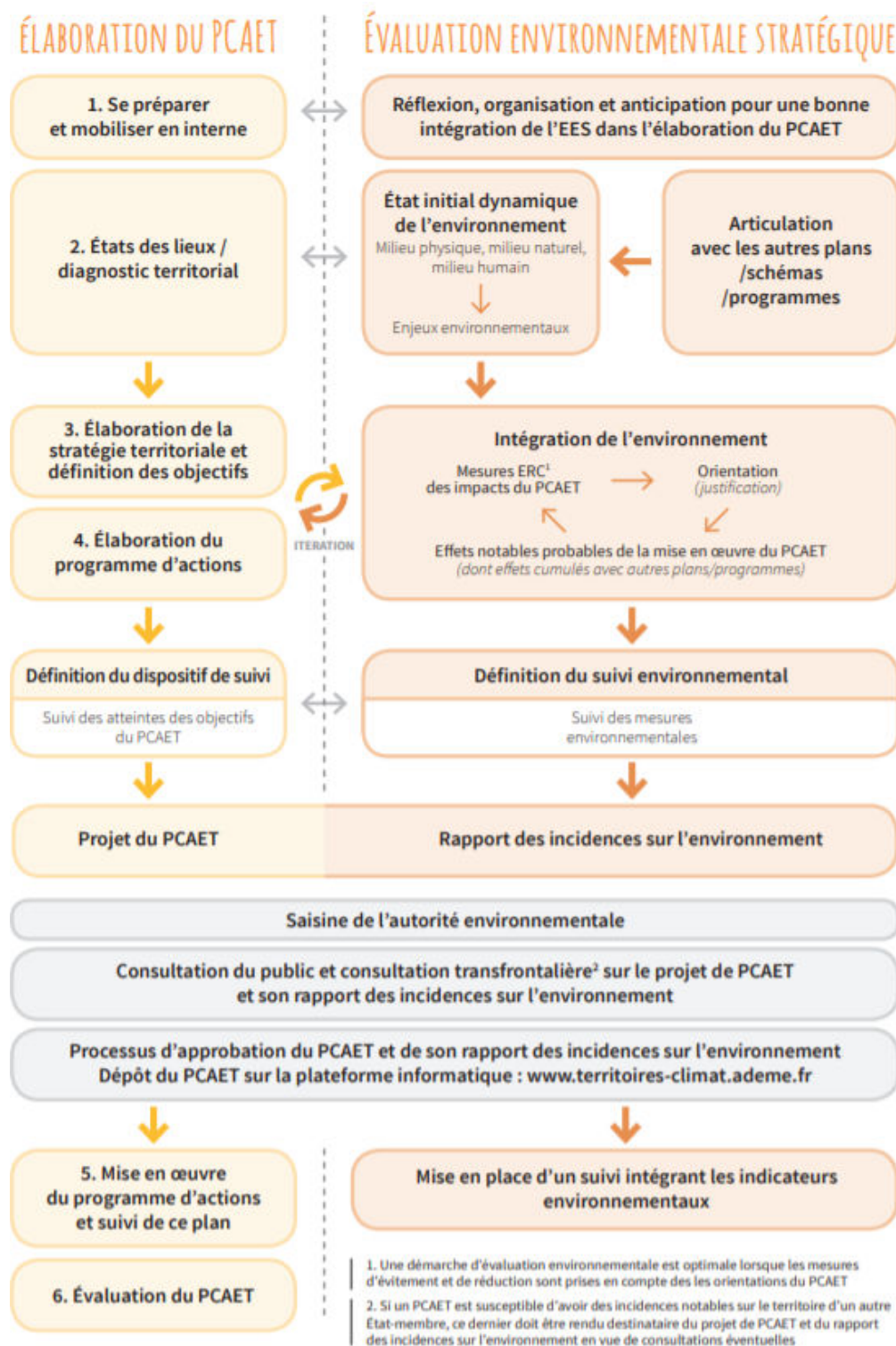
Axe 1. Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique	
HAB 1	Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements
Axe 2. Accompagner les changements de pratiques de mobilité	
MOB 1	Favoriser la pratique des mobilités actives
MOB 2	Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuses de la qualité de l'air
Axe 3. Faciliter le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique	
ECO 1	Accompagner les entreprises dans leur transition écologique
ECO 2	Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable
Axe 4. Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrons, impliquant tous les acteurs	
ENR 1	Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux
ENR 2	Augmenter la production d'énergie renouvelable localement
Axe 5. S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrons, pour un territoire résilient, séquestrant du carbone	
NAT 1	Préparer le territoire à faire face au changement climatique
NAT 2	Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire
NAT 3	Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels
NAT 4	Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage
NAT 5	Préserver la ressource en eau
Axe 6. Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et les passages à l'action	
ACC 1	Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial
ACC 2	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire
ACC 3	Améliorer la qualité de l'air
ACC 4	Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement
Axe 7. Tendre vers l'exemplarité de l'action publique	
EXE 1	Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales
EXE 2	Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition
EXE 3	Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI
EXE 4	Engager une démarche de communication bas carbone
EXE 5	S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie
EXE 6	Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale
EXE 7	Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal
EXE 8	Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau
EXE 9	Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI
EXE 10	Accompagner les communes dans la transition énergétique

METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

La démarche d'évaluation environnementale a été engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale.

L'ensemble de la démarche est retranscrit dans le présent rapport environnemental constitué des volets suivants :

- Un résumé non technique (TOME 6) ;
- L'articulation du PCAET avec les autres plans et programmes ;
- La méthodologie mise en œuvre ;
- Les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET et la présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser ses conséquences dommageables ;
- Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan et les incidences de l'adoption du PCAET sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ;
- Les incidences du projet de PCAET sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du PCAET.



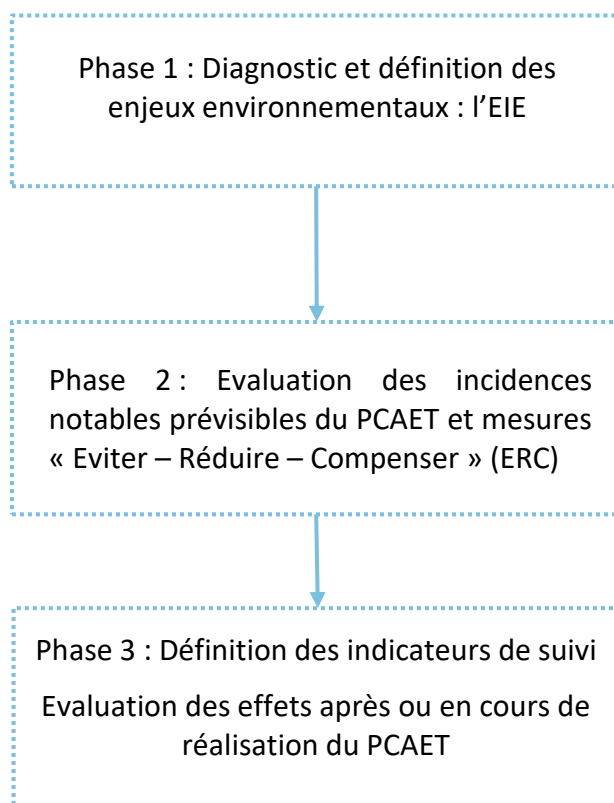
Articulation PCAET – EES – source : ADEME

Le rapport environnemental du PCAET s'appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires. Il a identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l'évaluation environnementale est un outil de diagnostic et d'aide à la décision, ainsi qu'un outil de suivi et d'évaluation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET.

L'évaluation environnementale vise quatre objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document : identifier les enjeux environnementaux ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document : garantir la pertinence des orientations au regard des enjeux ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques : informer, sensibiliser et associer le public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET : évaluer à postériori.

Les différentes étapes de l'évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :



Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement (EIE) jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

Pour chaque objectif de la stratégie, les incidences notables prévisibles sur l'environnement (positives ou négatives) sont décrites. Si l'incidence est négative ou peut l'être, un ou des points de vigilance sont soulevés jusqu'à la préconisation de mesures d'évitement, réduction ou compensation. Cette analyse des incidences potentielles se fait au regard des quatre thématiques environnementales traitées dans l'EIE et citées plus haut.

Un code couleur a été mis en place afin d'en guider l'interprétation de l'analyse de la stratégie et du plan d'action sous forme de tableau. L'évaluation (stratégie et plan d'actions) est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts sur l'environnement permettant de souligner les points de vigilance sans recourir au texte.

Extrait du tableau de synthèse de la stratégie :

Orientations de la stratégie	Cadre de vie et paysage	Milieux naturels et Biodiversité	Risques et santé publique	Ressources locales
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale				
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre	-			
Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés				

Légende des tableaux pages suivantes :

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Aucune incidence identifiée	-

Extrait du tableau de synthèse du plan d'actions :

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie
AXE 1 : Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique							
Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements							
AXE 2 : Accompagner les changements de pratiques de mobilité							

Légende :

Impact positif sur l'environnement	X
Neutre	X
Point de vigilance	X

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Ce chapitre est une synthèse du TOME 4 – Etat initial de l'Environnement du PCAET. Il permet de mettre en avant atouts / Faiblesses, Opportunités / Menaces le scénario fil de l'eau et les enjeux environnementaux hiérarchisés qui en découlent par rapport aux 4 grandes thématiques environnementales :

- Paysage et cadre de vie ;
- Biodiversité et Milieux naturels ;
- Sobriété territoriale ;
- Risques, nuisances, pollution et santé publique.

1. Paysage et cadre de vie

CHIFFRES CLES		
4 unités paysagères	8 sites inscrits 5 sites classés	49 édifices inscrits ou classés aux monuments historiques
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un paysage bocager typique du Grand-Ouest maintenu dans les zones de relief ▪ Un réseau hydrographique dense qui façonne le paysage ▪ Une forte diversité des paysages ▪ Un paysage de collines remarquable offrant des panoramas sur les paysages voisins ▪ Une forte richesse patrimoniale le long de la vallée de l'Erve et au Sud de la Communauté de communes ▪ De nombreux monuments historiques dans le tissu rural sur l'ensemble du territoire ▪ De nombreuses vues et panoramas de qualité ▪ Des éléments patrimoniaux vernaculaires et architecturaux participant à l'identité paysagère du territoire	▪ Une simplification du paysage dans les vallées et sur les plateaux, c'est-à-dire au Sud et à l'Ouest du territoire lié au développement des cultures céréalières ; ▪ Des aménagements urbains en franges urbaines et entrées de ville contribuant à la dégradation de certains paysages urbains	▪ Des installations d'énergies renouvelables impactant de façon limitée les paysages, l'identité du territoire et les panoramas ▪ Une diminution du bocage dans les plateaux et vallées contribuant à la vulnérabilité du territoire en lien avec l'eau et sa gestion ; ▪ Des transitions ville/campagne dans certaines villes et bourgs se dégradant du fait d'aménagements peu qualitatifs dont notamment certains aménagements liés à la rénovation thermique et au développement des énergies renouvelables ; ▪ Un patrimoine bâti et une architecture peu maîtrisée au regard du développement des rénovations thermiques et des énergies renouvelables

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère
- Prise en compte des spécificités architecturales locales
- Maintien de la qualité des espaces de transition entre ville et campagne, premières vitrines du territoire, notamment dans les principales villes et bourgs des Coëvrons
- Valorisation du tissu bâti s'inscrivant réellement dans la tradition des Coëvrons
- Anticipation des risques liés à la simplification des paysages dans les vallées et les plateaux

2. Biodiversité et milieux naturels**CHIFFRES CLES**

2 ZSC PNR Maine Normandie	27 ZNIEFF de type I 14 ZNIEFF de type II 5 ENS	4 329 ha de zones humides 11 595 ha de boisement
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Des ensembles écologiques riches et nombreux en lien particulièrement avec les milieux aquatiques et bocagers ▪ Des ensembles écologiques identifiés et préservés sur l'ensemble du territoire ▪ Une richesse écologique renforcée dans la vallée boisée de l'Erve ▪ Un développement urbain limité impactant peu les continuités écologiques	▪ Des infrastructures routières sources de ruptures écologiques particulièrement l'autoroute et la voie ferrée ▪ Une fragilité du bocage sur l'ensemble du territoire ▪ Un maillage bocager dont la densité diminue particulièrement au Sud ▪ Des pratiques agricoles impactant les milieux humides	▪ Des fonctionnalités écologiques toujours fragilisées par les voies de communication ▪ Un réseau bocager de moins en moins dense impactant plus fortement le Sud du territoire ▪ Des milieux humides disparus ou fragilisés par le développement de la céréaliculture et l'enfrichement
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au regard du risque de fragmentation ▪ Limitation des discontinuités écologiques liées aux voies de communication ▪ Limitation de l'artificialisation des sols ▪ Préservation de la Vallée de l'Erve ▪ Maintien du réseau bocager notamment dans les secteurs où les pratiques agricoles évoluent fortement : Ouest et Sud du territoire		

3. Sobriété territoriale

CHIFFRES CLES		
352 ha entre 2009 et 2020 536 kg/hab de déchet en 2019	655 446 teq CO2 émis 1048 GWh consommée en 2018	15 captages dont 13 sur les Coëvrons 2,90 millions de m ³ prélevés en 2019 32 stations d'épuration
ATOUS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un territoire peu artificialisé avec une surface agricole importante ▪ Une consommation des sols relativement limitée ▪ Un réseau d'assainissement collectif en constante amélioration bien que vieillissant ▪ Une baisse sensible des émissions de GES et des consommations d'énergie dans le secteur des transports ▪ Une production de déchets maîtrisée ▪ De nombreuses sources de valorisation des déchets ▪ Une ressource minérale exploitée, pas toujours localement contrairement aux siècles passés	▪ Une ressource en eau potable limitée sur certains territoires ▪ Une augmentation de la production de gravats liée pour partie aux travaux d'infrastructures ▪ Des stations d'épuration en limite de capacité dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve ▪ Un potentiel existant en matière de valorisation des déchets (enfouie ou incinéré) ▪ Une ressource en bois peu exploitée localement à l'exception du bois bûche.	▪ Poursuite de la conformité des équipements de gestion des eaux d'assainissement ▪ Une eau potable dont la quantité est de plus en plus limitée et certains captages pouvant s'avérer pollués ▪ Une augmentation régulière de l'artificialisation des sols ▪ Une valorisation matière et énergétique en augmentation continue. ▪ Des ressources minérales toujours exploitées ▪ Une ressource en matériaux bois non exploitée en diminution du fait de la perte des essences arborées dans le maillage bocager.
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Poursuite de l'effort de limitation de la consommation d'espace liée au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux, ... ▪ Prise en compte des risques de pollution liés à l'écoulement des eaux de pluie et pollutions dans les bassins versants de l'Erve et de la Jouanne ▪ Renforcement du dispositif de gestion des eaux usées et des eaux pluviales notamment dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve ▪ Valorisation des ressources liées aux déchets du territoire ▪ Rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité (ressource minérale, bois et autres issus des déchets).		

4. Risques, nuisances, pollution et santé publique

CHIFFRES CLES		
2 PPRI 10 Communes identifiées au DDRM 39 cavités recensées	4 Massifs boisés soumis au risque feu de forêt 16 ICPE liés à des sites industriels	11 communes concernées par le risque de TDM
ATOUTS	FAIBLESSES	SCENARIO AU FIL DE L'EAU
▪ Un territoire où la population est relativement épargnée par les risques naturels ▪ Un territoire peu soumis au risque d'effet de chaleur urbain ▪ Des risques technologiques limités et connus ▪ Peu d'habitants dans les zones de bruits liés au réseau routier et ferré	▪ Des risques naturels principalement concentrés le long de la vallée de l'Erve ▪ Des risques technologiques divers et éparpillés sur le territoire ▪ La ville d'Evron concentrant de nombreux risques technologiques ▪ Des pollutions de l'air liées notamment à l'activité agricole et aux carrières	▪ Des risques liés aux inondations et mouvements de terrain limités mais une possibilité d'aggravation de ceux-ci du fait des effets du changement climatiques notamment au Sud du territoire ▪ Des risques technologiques dont le niveau de connaissance est maintenu ▪ Des risques de nuisances liés aux infrastructures de transports du fait de l'augmentation des déplacements routiers et ferroviaires ▪ Une augmentation des périodes caniculaires
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT		
▪ Réduction des nuisances sonores dans les zones urbaines déjà soumises à ce risque ▪ Prise en compte des risques d'inondation et de mouvements de terrain ▪ Anticipation du changement climatique au regard du renforcement des risques naturels attendus et au vu d'un risque de fragilisation de la santé humaine ▪ Réduction des polluants atmosphériques liés particulièrement aux activités agricoles, aux transports, aux activités de carrières et à certains modes de chauffage		

5. Bilan des enjeux hiérarchisés

Les enjeux identifiés pour chaque thématique présentée précédemment ont été retravaillés afin de rédiger des enjeux transversaux. Ils sont présentés dans cette partie, et sont au nombre de 19.

Les enjeux territoriaux ont été hiérarchisés selon leur degré d'importance pour la préservation de l'environnement et le maintien d'une santé publique de qualité, en tenant compte des incidences potentielles. Aussi, les enjeux ont été pondérés au regard des compétences en matière de prise en compte de ces enjeux.

9 enjeux sont jugés forts, il s'agit d'enjeux portant sur la préservation des milieux naturels et sur l'amélioration de la qualité de l'eau. Par ailleurs, **8 enjeux sont jugés moyens**, ils représentent toutes les thématiques.

Enfin, **2 enjeux sont jugés d'importance faible**, il s'agit d'enjeux liés à la préservation du patrimoine architectural et à la prise en compte des nuisances sonores.

Des constats		Ce qu'il est important de faire d'un point de vue interne			Hiérarchisation des enjeux		Efficience du PCAET et de ses outils pour traiter l'enjeu	
Il faut pouvoir assurer le (la) ...		En priorité, il faut pouvoir assurer le (la) ...						
Enjeux		Transversalité de l'enjeu	Importance vis-à-vis de la santé publique	Importance des impacts sur l'environnement				
		L'enjeu porte sur plusieurs thèmes environnementaux*	Ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé humaine	Ne pas répondre à l'enjeu pourrait avoir des impacts négatifs sur la biodiversité			Marge de manœuvre du PLUI - Outils disponibles dans les documents d'urbanisme (1 à 3)	
		3 : 4 ou plus thèmes	3 : impact fort	3 : impact fort			3 - Bonne marge de manœuvre	
		2 : Moyen : 2 ou 3 thèmes	2 : impact moyen	2 : impact moyen			2 - Marge de manœuvre moyenne	
		1 : Faible - un seul thème	1 : impact limité voire inexistant	1 : impact limité voire inexistant			1 - Faible marge de manœuvre	
Paysage	Prise en compte des spécificités de chaque unité paysagère	3	2	3	8	Fort	1	Faible
	Prise en compte des spécificités architecturales locales	1	1	1	3	Autre enjeu	1	Faible
	Maintien de la qualité des espaces de transition entre ville et campagne, premières vitrines du territoire, notamment dans les principales villes et bourgs des Coëvrans	3	2	2	7	Moyen	1	Faible
	Valorisation du tissu bâti s'inscrivant réellement dans la tradition des Coëvrans	1	1	1	3	Autre enjeu	1	Faible
	Anticipation des risques liés à la simplification des paysages dans les vallées et les plateaux	3	3	3	9	Fort	1	Faible
Biodiversité et Milieux naturels	Préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques au regard du risque de fragmentation	3	3	3	9	Fort	2	Moyen
	Limitation des discontinuités écologiques liées aux voies de communication	2	1	3	6	Moyen	1	Faible
	Limitation de l'artificialisation des sols	3	3	3	9	Fort	2	Moyen
	Préservation de la Vallée de l'Erve	3	2	3	8	Fort	1	Faible
	Maintien du réseau bocager notamment dans les secteurs où les pratiques agricoles évoluent fortement : Ouest et Sud du territoire	3	2	2	7	Moyen	1	Faible
Sobriété territoriale	Poursuite de l'effort de limitation de la consommation d'espace liée au développement des activités humaines : urbanisme, équipements, réseaux, ...	3	3	3	9	Fort	2	Moyen
	Prise en compte des risques de pollution liés à l'écoulement des eaux de pluie et pollutions dans les bassins versants de l'Erve et de la Jouanne	3	3	3	9	Fort	1	Faible
	Renforcement du dispositif de gestion des eaux usées et des eaux pluviales notamment dans les bassins versants de la Jouanne et de l'Erve	2	3	2	7	Moyen	2	Moyen
	Valorisation des ressources liées aux déchets du territoire	2	1	1	4	Moyen	3	Fort
	Rationalisation des matériaux importés sur le territoire au regard du potentiel existant sous-exploité (ressource minérale, bois et autres issus des déchets).	3	2	1	6	Moyen	3	Fort
Risques, nuisances et pollution	Réduction des nuisances sonores dans les zones urbaines déjà soumises à ce risque	2	3	2	7	Moyen	1	Faible
	Prise en compte des risques d'inondation et de mouvements de terrain	2	3	1	6	Moyen	1	Faible
	Anticipation du changement climatique au regard du renforcement des risques naturels attendus et au vu d'un risque de fragilisation de la santé humaine	3	3	3	9	Fort	3	Fort
	Réduction des polluants atmosphériques liés particulièrement aux activités agricoles, aux transports, aux activités de carrières et à certains modes de chauffage	3	3	3	9	Fort	3	Fort

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

Orientations de la stratégie	Cadre de vie et paysage	Milieux naturels et Biodiversité	Risques et santé publique	Ressources locales
Objectif 1 : Réduire les consommations d'énergie finale				
Objectif 2 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre	,			
Objectif 3 : Renforcer la séquestration carbone et la production de matériaux biosourcés				
Objectif 4 : Accroître la production d'énergie renouvelable et coordonner le développement des réseaux				
Objectif 5 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations	,		,	
Objectif 6 : S'adapter au changement climatique	,			

Légende :

<i>Impact positif sur l'environnement</i>	
<i>Impact globalement positif ou nul sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles</i>	
<i>Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage</i>	
<i>Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet</i>	
<i>Aucune incidence ni point de vigilance identifié</i>	-

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D' ACTIONS

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de
AXE 1 : Accompagner la rénovation énergétique des logements et lutter contre la précarité énergétique							
Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements							
AXE 2 : Accompagner les changements de pratiques de mobilité							
Favoriser la pratique des mobilités actives							
Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle et plus respectueuse de la qualité de l'air							
AXE 3 : Accompagner et soutenir les acteurs économiques dans leur transition écologique							
Accompagner les entreprises en faveur de la transition écologique							
Poursuivre les actions engagées pour un développement touristique durable							
AXE 4 : Être un territoire producteur d'énergie renouvelable respectueux de la qualité du cadre de vie et des ressources des Coëvrans, impliquant tous les acteurs							
Se coordonner pour augmenter la production d'énergie sur le territoire dans le respect des enjeux environnementaux, sociétaux et patrimoniaux locaux							
Augmenter la production d'énergie renouvelable localement							
AXE 5 : S'appuyer sur les atouts naturels, patrimoniaux et humains des Coëvrans pour un territoire résilient, séquestrant du carbone							
Préparer le territoire à faire face au changement climatique							
Avoir une politique d'urbanisme et d'aménagement plus durable et favorisant la résilience du territoire							
Mettre en place une politique en faveur de la biodiversité et des espaces naturels							
Mettre en œuvre un plan d'actions pour valoriser et préserver le bocage							
Préserver la ressource en eau							

Action	Climat / Energie	Qualité de l'air	Déchets et économie circulaire	Paysage	Ressource en eau / Cycle de l'eau	Milieux naturels et biodiversité	Santé et qualité de vie
AXE 6 : Être tous acteurs de la transition écologique du territoire, en favorisant les partages de connaissances, les coopérations et le passage à l'action							
Mettre en œuvre le projet alimentaire territorial							
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire dans les pratiques du territoire							
Améliorer la qualité de l'air							
Favoriser le passage à l'acte et les changements de comportement							
AXE 7 : Tendre vers l'exemplarité de l'action publique							
Piloter et mettre en œuvre le plan Climat de manière transversale avec les autres politiques intercommunales							
Accompagner la montée en compétence des services et des élus sur les enjeux de transition							
Accompagner l'évolution du numérique au sein de l'EPCI							
Engager une démarche de communication bas carbone							
S'appuyer sur les finances et la commande publique comme levier de la politique Climat Air Energie							
Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale							
Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal							
Elaborer et mettre en œuvre un plan de sobriété sur l'eau							
Promouvoir la mobilité durable au sein de l'EPCI							
Accompagner les communes dans la transition énergétique							

Légende :

Impact positif sur l'environnement	X
Neutre	X
Point de vigilance	X

EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Le réseau des sites Natura 2000 rassemble :

- Les zones de protections spéciales (ZPS) visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages,
- Les zones spéciales de conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales.

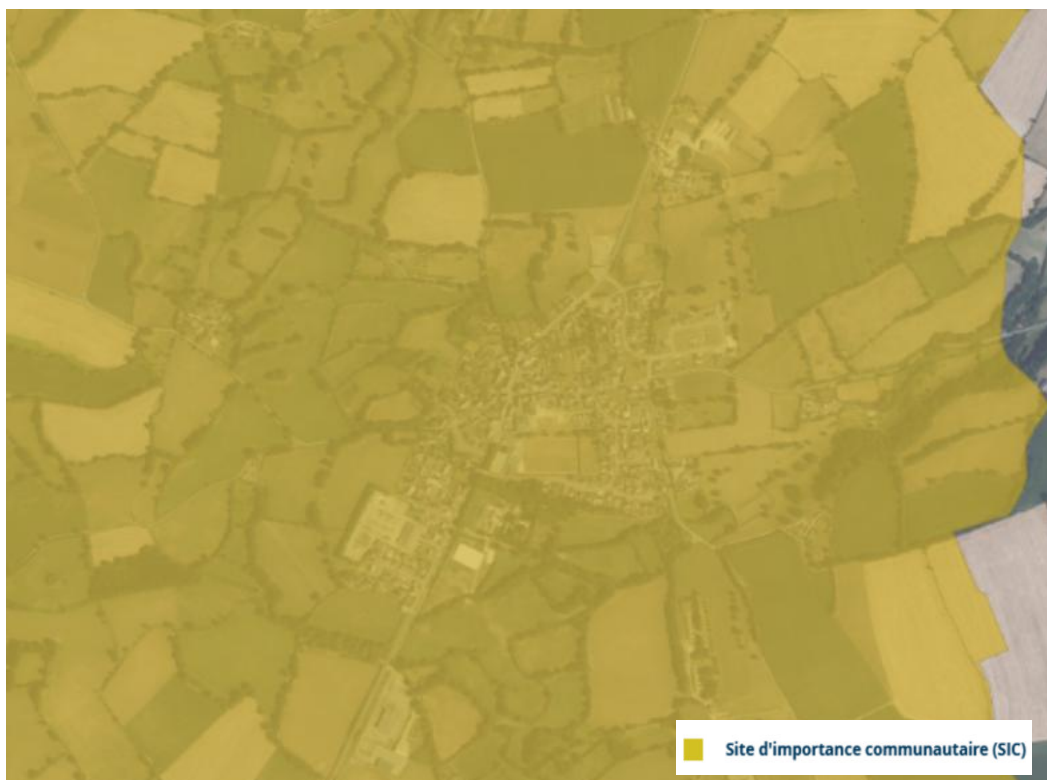
Le territoire compte 2 sites Natura 2000 :

- La ZSC FR5200639 Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve
- La ZSC FR5202007 Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume

Un PCAET peut être à l'origine de plusieurs incidences négatives significatives sur un site Natura 2000 dès lors où des aménagements sont prévus au sein ou à proximité de celui-ci. Les incidences majeures essentiellement générées sont :

- Une consommation d'espaces qui induit une détérioration voire une destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 ;
- La perturbation du fonctionnement écologique du site ou la dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (drainage des zones humides, rejets polluants...) ;
- Le dérangement voire la destruction d'espèces qui effectuent l'ensemble ou une partie de leur cycle biologique au sein du site Natura 2000 (alimentation, transit, reproduction...).

L'ensemble des sites Natura 2000 identifiés sur le territoire des Coëvrons sont localisés dans des secteurs peu urbanisés, minimisant ainsi les incidences anthropiques liées aux secteurs industriel, résidentiel et tertiaire. Toutefois, bien que ces cas soient limités, le site de « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume » recoupe entièrement la commune de Sainte-Gemmes-le-Robert. Par conséquent, plusieurs objectifs portés par le PCAET peuvent avoir des incidences indirectes sur ce site Natura 2000. L'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.



Commune de Sainte-Gemmes-le-Robert recoupant la zone Natura 2000 « Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume »

Par ailleurs, le développement de mobilités alternatives induira potentiellement la création de nouvelles voies ou de nouveaux espaces de stationnements (stationnement covoiturage par exemple) qui artificialiseront des espaces naturels ou créeront de nouveaux obstacles pour la faune. Ces aménagements seront susceptibles de perturber des espèces occupant les sites. Cependant, à termes ces mesures seront bénéfiques pour la qualité de l'air.

Ainsi, des mesures telles que l'optimisation des performances énergétiques du bâti, le développement des modes doux, du covoiturage local et des véhicules à faibles émissions, portées par le PCAET pourront avoir une incidence positive grâce à une diminution des nuisances sur les milieux naturels des sites Natura 2000 (sonores, pollutions).

En ce qui concerne les activités agricoles, la stratégie du PCAET ambitionne de valoriser l'alimentation locale et de qualité sur le territoire. Par ailleurs, le PCAET prévoit plusieurs mesures en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité (préservation de la trame verte et bleue, soutien de plantations de haies bocagères et arbres ...). Ces mesures auront une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant les pollutions et en offrant de nouveaux éléments favorables à la biodiversité et à la préservation du bocage.

La stratégie du PCAET présente également un objectif de gestion et de préservation de la ressource en eau. Cette volonté aura une incidence positive pour plusieurs sites Natura 2000 notamment le site « Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve ».

Pour finir, la stratégie du PCAET prévoit également le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Bien qu'elles soient intéressantes sur le plan énergétique, selon leurs implantations, les impacts sur la biodiversité et les milieux naturels pourront être conséquents (artificialisation des sols, nouveaux obstacles pour la faune, coupes de bois pour la biomasse...).

De la même façon que l'évaluation des incidences potentielles de la stratégie, le plan d'actions du PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (**actions ENR1 et ENR2**) encadrent le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation d'un méthaniseur ou d'installations solaires photovoltaïques...). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000. Toutefois, les fiches actions précisent que « Une approche intercommunale du sujet est à avoir et les enjeux environnementaux et patrimoniaux sont à intégrer ». Par ailleurs, la réalisation d'études d'impact pour ces types de projets permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC.

Cette prise en compte des enjeux environnementaux et notamment de la biodiversité vient réduire les incidences potentielles des actions du PCAET sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) présents sur le territoire.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des mobilités douces sur le territoire (actions MOB1 et MOB2), la création de nouvelles infrastructures de transport pourrait impacter les sites Natura 2000 si les infrastructures recoupent ces réservoirs de biodiversité. Les actions intègrent toutefois que ces infrastructures devront utiliser des revêtements perméables, s'intégrant au paysage. Il est à noter que le développement d'infrastructure de mobilités douces aurait toutefois un impact positif sur les sites Natura 2000, car la réduction de mobilité carbonée permettra de moins émettre de GES sur le territoire et donc de réduire l'acidification des milieux naturels tel qu'en site Natura 2000. Par ailleurs, le développement de mobilités douces permettrait de valoriser certains sites naturels ainsi que le paysage du territoire.

De plus, plusieurs actions proposées pour les diverses thématiques du plan d'actions, ont un impact positif sur le site Natura 2000 :

- Les actions NAT1 à NAT5 s'inscrivent dans une démarche de protection de la ressource en eau et de préservation des habitats naturels (bocage, forêts, continuité écologiques...) et leur adaptation au changement climatique. Cela pourrait avoir un impact positif sur les nombreux sites Natura 2000 qui recoupent des milieux aquatiques et humides et globalement préserver la trame verte et bleue du territoire en limitant les fragmentations.
- De plus, l'essentiel des actions concerne la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers ainsi que de l'aide aux financements de projets exemplaires. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000) mais aussi des incidences négatives potentielles, qui ne sont à ce jour pas encore définies. En effet, aucun projet concret n'est identifié au sein d'un site Natura 2000 ou à proximité, ce qui limite l'analyse des incidences directes ou indirectes sur les sites Natura

2000. Cependant, toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

Conclusion

De la même façon que l'évaluation des incidences potentielles de la stratégie, le plan d'actions du PCAET pourra avoir des incidences indirectes sur les sites Natura 2000. La précision du plan d'actions ne permet pas d'exclure certaines incidences potentielles puisque les projets ne sont pas encore connus à ce jour. Cette analyse du plan d'actions reste donc générale sans « zoom » particuliers sur des sites Natura 2000.

Comme identifié dans la stratégie, on note que l'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire (action HAB1 et EXE6) peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.

Dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions (actions ENR1 et ENR2) prévoient de développer la stratégie ENR du territoire en tenant compte des enjeux paysagers et écologiques. Les projets ne sont ainsi pas encore définis.

Les actions proposées pour les diverses thématiques (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, adaptation, mobilités, économie circulaire) du plan d'actions, sont pour la plupart vertueuses et ne semblent pas impacter les sites Natura 2000.

Compte tenu des incidences identifiées, les mesures ERC suivantes ont été ajoutées dans les fiches actions concernées :

- **Action HAB 1 : Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements**
- **Action EXE 6 : Définir et mettre en œuvre une politique de sobriété patrimoniale**
- **Action EXE 7 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine intercommunal**
- **Action EXE 10 : Accompagner les communes dans la transition énergétique**

(R) Concernant les enjeux écologiques, Il s'agira en premier lieu d'identifier les lieux à enjeux, puis dans un second temps d'éviter les actions de rénovation ou d'installation ENR au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.

Action ENR 2 : Augmenter la production d'énergie renouvelable localement

(E) et **(R)** Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessitent de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets de tout type.

Energie solaire : Il faudra veiller à ce que les espaces désignés pour les installations solaires de tout type ne se situent pas sur des espaces prioritaires pour la biodiversité tels que des corridors ou des réservoirs de biodiversité.

Bois-énergie : Une vision durable de la production d'énergie par la filière bois est nécessaire afin d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers.

Méthanisation : Les risques de pollution sur les milieux naturels doit être pris en compte lors de l'identification du secteur d'implantation du méthaniseur.

Enfin, un axe entier est dédié à la préservation des atouts naturels du territoire (Axe 5). Les actions NAT 2 à NAT 5 sont des actions qui permettront de mieux connaître la biodiversité du territoire, la préserver et la valoriser à travers des démarches de préservation du bocage, de restauration des continuités écologiques, de préservation du cycle de l'eau ou encore de développement de la nature en ville. Il peut donc être mis en avant l'incidence positive directe de ces actions sur les milieux naturels et particulièrement les sites Natura 2000 du territoire.

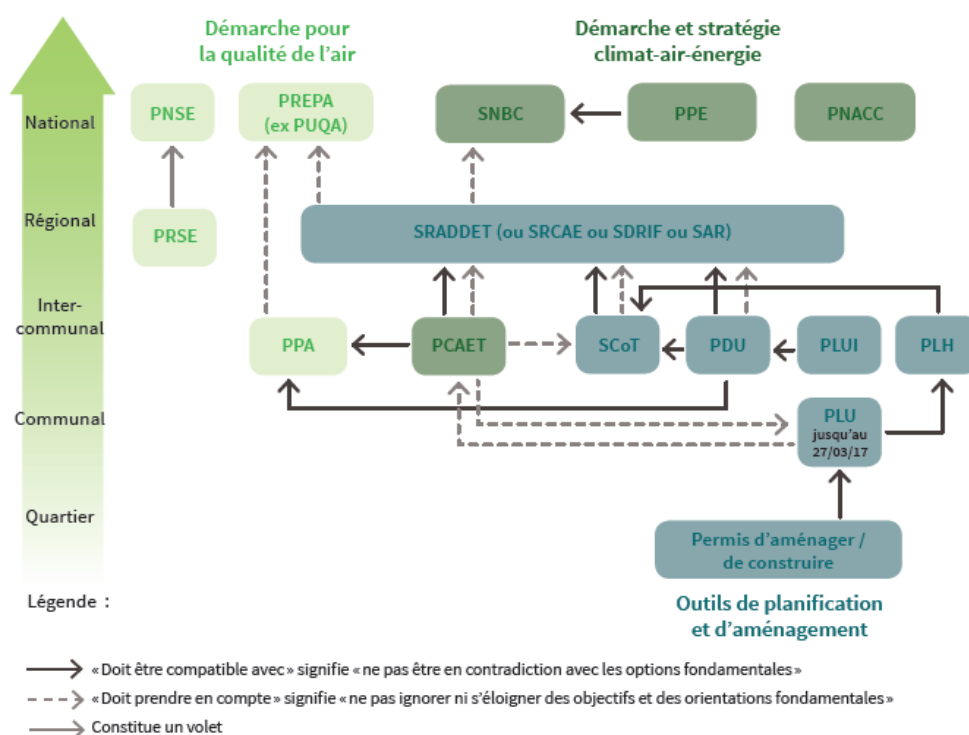
Ainsi, il peut donc être conclu que le PCAET a des incidences positives sur les milieux naturels (dont les sites Natura 2000). Toutes les actions qui pourraient avoir une incidence négative potentielle sur des milieux naturels, dont les sites Natura 2000, ont intégré des mesures de réduction permettant de prendre en compte en amont de projet les enjeux environnementaux des sites dans leur localisation et implantation.

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation. Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation environnementale stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être compatible avec le fascicule des règles du SRADDET et le PPA, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- Prendre en compte le SCoT les objectifs du SRADDET, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales.



Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET (source : guide ADEME : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016)

Afin d’être cohérent avec les enjeux à l’échelle locale, le PCAET des Coëvrans a intégré dans son contenu les réflexions issues de ces documents.

Le PCAET s’inscrit dans le contexte local et concourt sur certains points à atteindre les ambitions fixées les documents ci-dessus. C’est notamment le cas pour les objectifs de limitation de consommation d’espaces naturels et agricoles et de préservation de la TVB qui convergent avec les objectifs de protection de la ressource en eau du SDAGE Loire-Bretagne, du SDAGE Seine-Normandie et des SAGE et ceux de prévention des risques d’inondation des PPRI.

INDICATEURS DE SUIVI D’INCIDENCE DU PCAET SUR L’ENVIRONNEMENT

Afin d’assurer un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PCAET, des indicateurs quantitatifs ont été définis en fonction des thématiques environnementales traitées dans l’évaluation :

- Part de surface forestière (%) / Surface en ha
- Séquestration de la forêt (teq CO2)
- Séquestration dans les cultures et les prairies (teq CO2)
- Séquestration des haies associées aux espaces agricoles (teq CO2)
- Séquestration carbone dans les zones humides (teq CO2)
- Densité moyenne de haies
- Linéaire de haies planté
- Consommation d'espaces (ha et ha/an)
- Surfaces artificialisées (ha/an)
- Séquestration dans ls sols artificialisés (teq CO2)



Le plan Climat Air Energie Territorial des Coëvrons se compose des documents suivants :

TOME 0 - SYNTHESE

TOME 1 – DIAGNOSTIC

TOME 2 - STRATÉGIE

TOME 3 – PLAN D’ACTIONS

TOME 4 – ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT (EIE)

TOME 5 – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (EES)

TOME 6 – RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L’EES

CADRE DE DEPOT RÉGLEMENTAIRE